ÉCOLE DE RUGBY

RUGBY CLUB DU VAL D ISSOLE

CHARTE DU JOUEUR

Bien plus qu'un sport, le rugby est un style de vie. Constitué de règles, il permet à chacun d'exprimer ses droits mais également de respecter ses devoirs.

En adhérant à cette charte, chaque joueur / joueuse, quel que soit son âge accepte au travers de principes simples de porter les valeurs du rugby sur le terrain mais aussi dans la vie de tous les jours.

SUR LE TERRAIN

Respecter les règles et les fondamentaux du RUGBY

Etre solidaire

Accepter le droit à l'erreur

Encourager ses coéquipiers

Serrer spontanément la main aux adversaires à la fin du match

Ne pas oublier de prendre du plaisir à jouer et à partager le sport qu'on aime

AVEC L'ARBITRE

Respecter toutes ses décisions Se replacer après un coup de sifflet, au lieu de discuter Serrer la main à l'arbitre à la fin du match

AVEC LE CLUB, LES ENCADRANTS

Dire bonjour et bonsoir
Respecter l'Entraîneur et les Dirigeants
Respecter les choix de l'Entraîneur pour la constitution des équipes
Etre assidu aux entraînements et aux matchs, être ponctuel
Prévenir en cas d'absence
Etre sérieux aux entraînements
Etre à jour de sa cotisation à la fin de l'année civile

AVEC LE MATERIEL

Ranger le matériel après chaque entraînement Respecter la propreté et l'entretien des locaux et terrains Venir à l'entraînement avec un équipement correct Ramasser ses détritus



RUGBY CLUB DU VAL DISSOLE

CHARTE DE L'ECOLE DE RUGBY

Une école de rugby possède par définition une vocation éducative dont l'application s'effectue dans le domaine particulier du sport.

Afin de devenir un adulte respecté et respectable, il est de notre devoir de partager avec chacun des enfants qui fréquente nos terrains de rugby les valeurs fondamentales de notre club en matière de pratique sportive en général et dans la pratique du rugby en particulier.

Cette charte s'exprime concrètement au travers d'attitudes et de comportements. Elle concerne tous les acteurs qui composent et animent, chacun à leur place, notre école de rugby.

- **Art.1 -** Enfants, encadrants (éducateurs et dirigeants) ainsi que parents ont tous une même mission et un même devoir de digne représentation de notre club tant sur ses installations qu'à l'extérieur, lors de déplacements et de rencontres sportifs.
- **Art.2** La politesse et le respect sont les valeurs de base de notre école de rugby. Les mots : « Bonjour », « S'il vous plait », « merci » et « au revoir » en sont les racines. Le respect des personnes : co-équipiers, adversaires, arbitres, éducateurs, dirigeants, parents et de toute autre personne en contact avec notre école fait l'objet d'une vigilance permanente. Le respect des locaux, des installations, du matériel, des moyens de transport et de tout autre lieu fréquenté par notre école de rugby est une nécessite.
- **Art.3 -** En nous confiant son enfant, chaque parent s'engage à respecter la charte des parents. Il a le droit de poser des questions qu'il estime utiles à la bonne pratique de son enfant. Les responsables de l'encadrement sportif ont le devoir d'y répondre. Ils sont à l'écoute des enfants et des parents. Ils doivent les éclairer dans l'évolution de la pratique du rugby de l'enfant.
- **Art.4** La passion et l'enjeu de certaines compétitions ne doivent pas nous écarter de la vocation fondamentale du rugby qui reste « l'esprit de plaisir dans et par le jeu dans un contexte de camaraderie et de constante amitié ».

A ce titre, les adultes (encadrement et parents) veillent à ne pas confondre encouragements et excitation. Ils modèrent leurs expressions et signalent tous comportements déplacés.

- **Art.5 -** Enfants, encadrement et parents s'engagent à porter haut les couleurs de notre club, dans le respect des valeurs édictées ci-dessus des règles sportives en vigueur.
- **Art.6 -** Il est du devoir de tous responsables de l'école de rugby du RCVI et des parents de veiller à la mise en œuvre de cette charte.



RUGBY CLUB DU VAL DISSOLE

CHARTE DES PARENTS

En inscrivant votre enfant dans notre club, vous acceptez que nos encadrants participent **AVEC** vous à la formation et à l'éducation de votre enfant. Pour que cette collaboration soit bénéfique pour votre enfant il est important que vous connaissiez vos droits mais aussi vos devoirs.

N'oubliez pas que même si vous ne connaissez pas ou peu le sport que pratique votre enfant votre aide et votre accompagnement sont primordiaux.

DROITS

- 1. Avoir de bonnes conditions d'accueil et de travail : morales et matérielles.
- 2. A la sécurité votre enfant dans la pratique de son sport.
- 3. A accompagner le plus souvent possible et rester en retrait pendant l'activité
- 4. A la qualité et le suivi de la formation de votre enfant dans la pratique du rugby
- 5. A veiller à l'assiduité et à la ponctualité de votre enfant
- 6. A la compétence de l'encadrement : qualifications des intervenants.
- 7. A soutenir votre enfant et ses partenaires, en " supporter " exemplaire.
- 8. A considérer la compétition comme un moyen de formation.

DEVOIRS

- 1. Adhérer au projet sportif du Club
- 2. Respecter l'arbitre, l'environnement et l'entourage
- 3. Être de bons spectateurs et supporters
- 4. Aider l'enfant à accepter les contraintes du groupe.
- 5. Aider et soutenir l'éducateur dans sa tâche : attitude, tenue, propos
- 6. Prévenir en cas d'absence
- 7. Le respect de chacun
- 8. Se mettre en relation avec les éducateurs et les dirigeants en cas de problème.
- 9. Considérer l'Ecole de Rugby et ses règles comme un lieu d'éducation et de formation.
- 10. Se mettre à disposition de l'éducateur ou des dirigeants en cas de force majeure.